

## Bachelier : instituteur primaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 09 Français 1.1			
Code	PEIM1B09PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Benoit WAUTELET</b> (benoit.wautelet@helha.be) HELHa Campus Mons <b>Sarah DEMEIRE</b> (demeires@helha.be) HELHa Gosselies <b>Brigitte BRION</b> (brigitte.brion@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut ()		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Les objectifs, contenus et modalités de l'UE seront détaillées dans une convention individuelle.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

#### Acquis d'apprentissage visés

Néant

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM1B09PPA Français 1 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM1B09PPA      Français 1      30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français 1			
Code	22_PEIM1B09PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'unité d'enseignement vise à développer les compétences suivantes:

4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover;

4.1. Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle.

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde;

5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques;

5.3. Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées;

5.4. Établir des liens entre les différents savoirs (y compris les référentiels et programmes) pour construire une action réfléchie.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Introduction au savoir lire;
- Littérature de jeunesse;
- Grammaire.

L'enseignant s'octroie le droit d'ajouter et/ou supprimer des concepts en fonction des besoins et des opportunités.

#### Démarches d'apprentissage

Démarches diverses et variées visant à rendre l'étudiant actif et acteur de ses apprentissages

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices supplémentaires (avec correctifs) et bibliographie sur Connected.  
 Séance de questions/réponses selon les demandes des étudiants.

## Sources et références

- Breckx, M. (2017). *Grammaire française* (édition revue et actualisée par Chr. Cherdon et B. Wautelet). Bruxelles : De Boeck.
- Cherdon, C. (2016). *Guide de grammaire française*. Bruxelles : De Boeck.
- Cherdon, C. et Wautelet, B. (2015). *Bingo! Mon coach d'orthographe grammaticale pour écrire tout seul*. Bruxelles : De Boeck.
- Gagnon-Roberge, S. (2018). *Conjuguer lecture et plaisir*. Bruxelles : Erasme.
- Giasson, J. (2017). *Les textes littéraires à l'école*. Bruxelles : De Boeck.
- Vanderlinden, S. (2021). *Tout sur la littérature jeunesse*. Paris : Gallimard.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de l'enseignant (avec références conseillées).

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Néant

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30			Trv	30
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	70

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).